

II.

ARTICLES FRAPPÉS DE 25 p 0/0 SUR LEUR VALEUR.

Cannelle.
Gingembre.
Muscade.
Poivre.
Parfumeries, non autrement spécifiées.
Savon parfumé et de fantaisie.
Piment.
Cartes à jouer.
Médicaments brevetés, ou tout médicament pour la préparation duquel la recette est tenue secrète, recommandé par annonces, etc.

III.

ARTICLES PAYANT 10 p 0/0 sur leur valeur.

Animaux, tels que :
Chevaux, bêtes-à-Cornes, bestiaux, pores, moutons.
Fruits verts ou autres de toute espèce, foin, paille, son, semences non spécifiées comme céréales : végétaux (y compris les pommes-de-terre), plantes, arbres et arbrissaux.
Semelles et cuir pour souliers.

IV.

ARTICLES PAYANT 5 p 0/0 SUR LEUR VALEUR.

Livres, revues périodiques et brochures.
Fer en barres, ronds, cercles etc.
Fil de fer.
Caractères typographiques.

V.

ARTICLES PAYANT UN DROIT SPECIFIQUE ET SUR LEUR VALEUR.

Bière, 10 p 0/0 sur la valeur et 0,25 centimes par galon, en tonneau et 0,35 centimes par galon en bouteilles.
Thé noir, 15 p 0/0 sur sa valeur et 0,17 1/2 centimes par livre